

Commentaires concernant les Options pour plafonner et réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier afin d'atteindre les objectifs de 2030 et la carboneutralité d'ici 2050

Présentés à Environnement et Changement climatique Canada

Le 30 septembre 2022

Équiterre^o

Veillez trouver ci-dessous les réponses d'Équiterre aux [questions de discussion](#) sur les options pour plafonner et réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier afin d'atteindre les objectifs de 2030 et la carboneutralité d'ici 2050

1. Comment envisagez-vous l'avenir du secteur pétrolier et gazier dans l'économie canadienne ou dans votre communauté?

- Partout, le passage des combustibles fossiles aux énergies renouvelables ne cesse de s'accélérer. Cette force du marché est encouragée par des technologies vertes désormais beaucoup plus abordables que le pétrole et le gaz, par une proportion croissante de véhicules électriques sur les routes et par des changements climatiques aux conséquences de plus en plus désastreuses. Le secteur pétrolier canadien, dont l'exploitation coûte cher et génère une grande quantité d'émissions, est particulièrement vulnérable à une baisse de la demande. En plus d'être nécessaires au respect des engagements climatiques canadiens sur la scène internationale, le plafonnement et la diminution des émissions du secteur pétrolier et gazier représentent une occasion d'améliorer la compétitivité de notre économie dans un contexte mondial en évolution rapide. [L'expérience l'a montré](#) : en prolongeant la survie d'industries en déclin dont nous dépendons excessivement, et ce dans un contexte de demande mondiale sur le point d'atteindre un point maximum, nous risquons d'entraîner un déclin forcé perturbateur sur le plan social et économique, avec des répercussions dévastatrices pour les travailleur·se·s et les communautés. La transition des combustibles fossiles vers les énergies propres est en cours. La question est de savoir si nous allons nous y préparer dès maintenant et accroître la résilience de notre économie et de notre société, ou si nous allons attendre et manquer le bateau.
- Le plafond d'émissions est une occasion pour le Canada de prendre des mesures proactives et centrées sur les personnes qui le placeront à la tête de cette transformation mondiale. Un plafonnement bien conçu apportera de la prévisibilité à l'industrie, aux travailleur·se·s et aux communautés. En retour, cela stimulerait l'innovation et les investissements privés tout en réduisant le risque d'actifs échoués et de verrouillage énergétique. De plus, selon le mécanisme utilisé, le plafond pourrait être conçu pour fournir un soutien financier aux communautés et aux travailleur·se·s touché·e·s.
- Le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier doit se faire en tandem avec le développement d'une loi et d'une stratégie sur la transition juste. Une planification transparente de l'avenir du marché du travail canadien, en partenariat avec les travailleur·euse·s et les communautés, est essentielle afin d'adopter des politiques climatiques à la hauteur de la crise actuelle tout en préservant la qualité de vie et la sécurité économique des Canadien·ne·s.

2. Selon vous, quel est le rôle de votre organisation ou de votre communauté dans la contribution à la réduction des émissions du secteur pétrolier et gazier au Canada?

- Équiterre travaille à rendre tangibles, accessibles et inspirantes les transitions vers une société écologique et juste. À travers des projets de démonstration, d'éducation, de sensibilisation, de recherche, d'accompagnement et de mobilisation, Équiterre rassemble des citoyennes et citoyens, des groupes sociaux, des entreprises, des

organisations publiques, des municipalités, des chercheurs et chercheuses ainsi que des élus et éélus dans les domaines de l'alimentation, du transport, du commerce équitable, de l'énergie durable, de la consommation et de la lutte aux changements climatiques. Équiterre compte 25 000 membres et plus de 130 000 sympathisantes et sympathisants qui participent à ses actions. L'organisme, qui a fêté ses 25 années d'existence en 2018, est l'un des principaux organismes environnementaux de la province de Québec.

3. Quels sont les avantages ou les inconvénients des options décrites dans ce document?

- Le secteur pétrolier et gazier est le plus grand émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Canada. Aussi, il est essentiel de réduire ses émissions pour que notre pays progresse réellement dans la réalisation de ses engagements climatiques. Même s'il ne représente que [5 % de l'économie canadienne](#), le secteur pétrolier et gazier est responsable de 26 % des émissions du Canada, ce qui le place au premier rang d'un palmarès peu glorieux. Alors que d'autres secteurs ont réduit leurs émissions, notamment l'électricité, l'industrie lourde et l'industrie légère, les émissions de GES du secteur pétrolier et gazier [ont augmenté de 87 % depuis 1990](#). Aussi, sans un objectif ferme de réduction des émissions du pétrole et du gaz, les autres secteurs de l'économie et les citoyen·ne·s devront assumer une plus grande part du fardeau de la réduction des émissions.
- Sans un plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier, le Canada ne pourra pas réaliser ses objectifs climatiques nationaux et internationaux ni atténuer les pires conséquences de la crise climatique. Selon les Nations Unies, pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, les émissions mondiales [doivent baisser de 7.6 % chaque année au cours de la présente décennie](#). Le Canada n'atteindra pas sa part de cet objectif sans s'attaquer aux émissions de l'industrie pétrolière et gazière. Cependant, jusqu'à présent, l'expansion continue du secteur pétrolier et gazier s'est poursuivie librement au Canada : aucune limite n'a été imposée à la pollution climatique qu'elle génère et aucun plan climatique ne s'est véritablement attaqué à cet accroissement des émissions.
- Le plafonnement des émissions est une façon responsable et pratique de réduire les émissions de ce secteur – s'il est bien fait et suffisamment ambitieux.
- Les deux options réglementaires proposées dans le document de travail représentent des concessions au secteur pétrolier et gazier. Le gouvernement canadien aurait dû proposer un plafond ferme des émissions dépourvu de système d'échange. Pour se prémunir contre les échappatoires, notamment l'utilisation de crédits compensatoires à des fins de conformité, les règles d'échange élaborées doivent être strictes et garantir que l'industrie pétrolière et gazière devra enfin assumer la responsabilité de ses émissions.
- Ces deux options doivent s'ajouter aux règlements fédéraux et provinciaux en vigueur (et non les remplacer).

4. Parmi les deux approches décrites, y en a-t-il une que votre organisation ou votre communauté préférerait?

- Le gouvernement doit choisir une option politique qui permettra de réduire rapidement et efficacement les émissions du secteur pétrolier et gazier. Aussi, le plafonnement ferme et dégressif de ces émissions apparaît comme la solution la plus évidente.
- Les éléments centraux d'une politique forte seront la vitesse à laquelle elle peut être mise en œuvre, son niveau d'ambition et la rigueur de ses règles.
- Parmi les options présentées dans le document de travail, un système de plafonnement et d'échange offrirait la plus grande certitude quant aux cibles précises d'émissions et constitue la meilleure des deux options, mais seulement si la politique ne permet pas à l'industrie de contourner le système au moyen de fausses solutions et de retards.
- Dans le cas d'une approche de tarification du carbone, les cibles de réduction des émissions ne seraient pas inscrites dans les règlements. Aussi, il n'y aurait aucun moyen de faire respecter un niveau cible précis ni de garantir avec certitude que les objectifs seront atteints.

5. Avez-vous des suggestions sur la façon d'améliorer les options décrites?

- En ce qui concerne le système de plafonnement et d'échange, la meilleure des deux options, des règles strictes doivent être mises en place pour se prémunir contre les risques inhérents aux approches de plafond et d'échange. Les systèmes d'échange comportent des pièges bien documentés, notamment l'allocation excessive de crédits à titre gratuit (parfois qualifiés de « fictifs » ou « d'air chaud »), les plafonds de prix (qui empêchent les prix d'atteindre les niveaux nécessaires à une réduction substantielle des émissions) et les reports d'échéanciers. À cet effet, le gouvernement fédéral aurait tout avantage à apprendre des [erreurs commises](#) lors de l'implémentation du système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE). Voici des exemples de règles strictes pour éviter ces écueils :
 - Aucune allocation de crédits à titre gratuit.
 - Les réductions doivent avoir lieu au sein du secteur et non par l'achat de crédits compensatoires pour des réductions ailleurs. Cela signifie l'exclusion des crédits compensatoires nationaux et des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO en anglais).
 - Pour recevoir des crédits, les entreprises doivent prouver leurs réductions. Aucun crédit ne doit être accordé pour des réductions d'émissions de projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) qui n'ont pas encore été construits ni pour des projets de CUSC utilisés pour la récupération assistée du pétrole.
 - Exclusion de tout report de réductions antérieures. Les réductions d'émissions antérieures à la mise en œuvre du système de plafonnement ne doivent pas être prises en compte et récompensées par la politique.
 - Aucun prix plafond.
 - Veiller à ce que le système de plafonnement et d'échange soit en mesure de répondre aux futures augmentations d'ambition (réduction des plafonds).
- Inclusion de solides mesures de conformité et d'application : les pénalités et les amendes doivent être fortement dissuasives et assez élevées pour empêcher les

entreprises de les internaliser dans leurs coûts de fonctionnement. Des mécanismes de conformité de nature non financière devraient également être envisagés, tels que des réductions de production obligatoires pour les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations ou l'utilisation des pouvoirs pénaux autorisés par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).

- Intégrer l'équité dans l'élaboration de la politique : dans d'autres contextes, des programmes de plafonnement d'émissions ont exacerbé les inégalités vécues par des communautés racialisées et à faible revenu. Dans un système de plafonnement et d'échange, le produit de la vente aux enchères de crédits d'émission devrait être utilisé pour soutenir les communautés et les travailleur·se·s les plus touché·e·s, ainsi que les communautés qui subissent normalement les répercussions négatives du secteur, en particulier les communautés à faible revenu, autochtones et racialisées. Certains gouvernements ont tenu compte de questions d'équité lors de l'élaboration de leur système de plafonnement des émissions. Par exemple, dans le système de plafond et d'échange de la Californie, 35 % du produit des échanges doit être réinvesti dans les communautés marginalisées.

6. Quels impacts socio-économiques potentiels à court ou à long terme prévoyez-vous ou anticipez-vous pour des régions ou des populations en particulier, suite à un plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier en général, et plus spécifiquement, suite aux deux options réglementaires proposées?

- En ce qui concerne les conséquences imprévues de l'action climatique, la priorité absolue du gouvernement fédéral devrait toujours être le bien-être des gens et de leurs collectivités. Les impacts potentiels d'un plafond d'émissions doivent être évalués et pleinement intégrés à la planification générale d'un processus de transition juste, de manière à soutenir entièrement les travailleur·se·s et les communautés touchées.

7. Devrait-on tenir compte des seuils d'émissions des installations afin d'établir des approches et des exigences différentes pour les petits producteurs et les grands émetteurs?

- Sans objet

8. Le plafond d'émissions devrait-il inclure les raffineries de pétrole et les gazoducs?

- Oui. Le plafond d'émissions devrait avoir une portée très vaste. L'ensemble des activités et des installations pétrolières et gazières du Canada – y compris les pipelines, les raffineries et les installations d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL) – doivent être incluses.

9. Existe-t-il d'autres considérations pertinentes pour déterminer la portée du plafond d'émissions?

- Tenir compte du cycle de vie complet des GES. Selon des données d'Environnement Canada [obtenues par Ecojustice](#), en 2019, les émissions nationales du Canada étaient de 730 mégatonnes (Mt) de CO₂, tandis que les émissions provenant des combustibles fossiles exportés étaient de 954 Mt. Même s'ils ne seront pas identiques au plafonnement strict des émissions directes, d'autres mécanismes politiques devraient être envisagés pour cibler ces émissions « en aval » (de portée 3

ou scope 3, en anglais). Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait imposer des limites aux exportations de pétrole et de gaz.

- Inclure tous les GES dans le Rapport d'inventaire national du Canada, y compris le méthane. Les émissions de méthane doivent être dûment enregistrées. On ne peut gérer ni réduire ce que l'on ne mesure pas.
- Couvrir les infrastructures pétrolières et gazières actuelles et en projet, y compris les infrastructures inactives et orphelines.
- Garantir la couverture de la totalité des émissions, sans exception. La totalité des émissions liées à l'extraction, à la production et au raffinage du pétrole et du gaz doit être couverte par le plafond, à savoir les émissions issues de la production primaire, de la récupération assistée du pétrole, des activités de cogénération, des activités de valorisation, etc. En bref, l'ensemble des sources d'émissions associées au secteur.

Trajectoire du plafond d'émissions

10. Quelles sont les considérations pertinentes pour déterminer la trajectoire du plafond d'émissions de GES, en particulier sur les 10 à 15 premières années?

- S'aligner sur l'objectif à long terme de l'Accord de Paris : limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C de manière juste et équitable. En tant que pays riche produisant beaucoup d'émissions, le Canada a la capacité et la responsabilité de prendre les devants sur la scène internationale en éliminant progressivement ses émissions de combustibles fossiles et en réalisant une transition juste. Selon le récent rapport [Fair Shares Phase Out](#) publié par Civil Society Equity Review, l'expansion de l'extraction des combustibles fossiles dans le monde doit être stoppée immédiatement, y compris au Canada, et la réduction progressive au Canada doit commencer immédiatement et être achevée rapidement. Sinon, nous devons soit renoncer à la possibilité de limiter le réchauffement à 1,5 °C, soit faire porter le fardeau de cette réduction aux pays les plus vulnérables et les moins responsables, ou les deux. Aussi, le plafond d'émissions du secteur pétrolier et gazier doit tenir compte du budget carbone mondial, qui s'épuise rapidement, et refléter la responsabilité et la capacité du Canada à contribuer à sa juste part aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C.
- D'après une [analyse du Réseau action climat Canada](#), pour contribuer à sa juste part aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C, d'ici 2030, le Canada doit réduire ses émissions d'au moins 60 % par rapport au niveau de 2005, en plus d'augmenter son financement international.
- Cet objectif de 60 % est ambitieux, mais réalisable et nécessaire pour le climat. Les entreprises pétrolières et gazières peuvent faire leur part de réduction des émissions grâce aux moyens suivants :
 - Réduction des émissions de méthane : selon l'inventaire canadien des GES, près de 30 pour cent des émissions de GES des installations pétrolières et gazières sont constituées de méthane (et des recherches scientifiques suggèrent qu'il s'agit d'un [chiffre très sous-évalué](#)). Or, il serait très peu coûteux de réduire ces 50 millions de tonnes ([il est dès maintenant possible de réduire les émissions de méthane de 88 % pour moins de 25 \\$ la tonne](#)). Une dizaine de grandes entreprises pétrolières se sont même [engagées à éliminer la « quasi-totalité »](#) de leurs émissions de méthane d'ici 2030. Le gouvernement du Canada a déjà des règlements en place pour diminuer les

émissions de méthane d'ici 2025 et élabore actuellement un règlement pour 2030.

- Aucun nouveau projet de production de pétrole ou de gaz. [Selon l'Agence internationale de l'énergie](#), la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C ne laisse aucune place à de nouveaux projets de combustibles fossiles. Si cette recommandation est respectée, le déclin naturel des installations existantes entraînera une baisse d'un peu plus de 30 % de la production canadienne de pétrole et de gaz entre 2020 et 2030.
- Réduction des émissions provenant de la production de pétrole et de gaz, par exemple par l'électrification, le passage à l'hydrogène renouvelable (vert) et des gains d'efficacité opérationnelle.
- Si les sociétés pétrolières et gazières ne sont pas en mesure d'atteindre l'objectif de 60 % grâce aux mesures susmentionnées, elles devraient alors être contraintes de restreindre leur production pour ne pas dépasser le plafond. En fait, des réductions de production seront sans doute nécessaires pour garantir un avenir sûr. Selon un [récent rapport](#), les pays riches et économiquement diversifiés comme le Canada doivent entièrement cesser d'extraire du pétrole et du gaz d'ici 2034 pour que le monde ait 50 % de chances de limiter le réchauffement à 1,5 °C.
- Pour favoriser des réductions d'émissions rapides et ambitieuses, il est essentiel d'avoir un objectif élevé pour 2025. La façon la plus économique d'atteindre la température ciblée est de combiner des actions climatiques particulièrement intensives pendant la phase initiale à une planification à long terme sur plusieurs années. Sans une réduction rapide des émissions, les cibles d'émissions à long terme pourraient devenir impossibles à atteindre.
- La réglementation devrait être adoptée et en vigueur dès 2023. Les entreprises devront être informées à l'avance des obligations à respecter de manière à pouvoir prendre les mesures de décarbonisation nécessaires à l'atteinte des objectifs du Canada pour 2030 et 2050.

11. Comment la trajectoire du plafond d'émissions du secteur pétrolier et gazier devrait-elle être conçue pour soutenir les objectifs du Canada de 2030 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050? Le plafond d'émissions devrait-il fixer des niveaux d'émissions annuels ou pluriannuels?

- La trajectoire devrait être compatible avec l'objectif actuel de contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada pour 2030, ainsi qu'avec l'objectif intérimaire ambitieux de 2026 exigé par la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. D'ailleurs, l'objectif de CDN du Canada, à savoir 40 à 45 pour cent sous les niveaux de 2005, est insuffisant (voir l'[analyse du Réseau action climat Canada](#) mentionnée précédemment) et d'ici la fin de 2022, les parties au Pacte de Glasgow sont tenues de revoir et de renforcer les objectifs de 2030 dans leurs CDN pour les rendre conformes aux objectifs de Paris. Au minimum, le plafond d'émissions du secteur pétrolier et gazier devrait permettre au Canada d'atteindre ses propres objectifs climatiques. Pour ce faire, l'Institut de l'énergie [Trotter recommande](#) de réduire les émissions pétrolières et gazières de 30 % d'ici 2026 et de 60 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 2019.

- Répartir équitablement le fardeau de la décarbonisation entre les secteurs économiques canadiens. Selon le Rapport d'inventaire national du Canada de 2021, les émissions du secteur pétrolier et gazier sont les plus importantes au pays (26 % de toutes les émissions) et ont augmenté de 87 % (89 Mt d'équivalent CO₂) entre 1990 et 2019. Au cours de la même période, les émissions provenant de la production d'électricité par combustion ont diminué de 36 %. Aussi, la trajectoire choisie devra éviter d'imposer injustement à d'autres secteurs, travailleur·se·s et consommateur·rice·s la réduction d'un fardeau qui incombe au secteur pétrolier et gazier.
- Favoriser des réductions d'émissions rapides et ambitieuses. Dans ses [Observations initiales](#), le Groupe consultatif pour la carboneutralité (GCPC) du Canada reconnaît que « les trajectoires vers la carboneutralité les plus probables accordent la priorité aux réductions précoces et profondes ». La trajectoire de plafonnement choisie doit favoriser l'action intensive pendant la phase initiale et éviter de concentrer les efforts en fin de parcours. Les réductions d'émissions exigées par le plafond de 2025 doivent correspondre à la juste part du Canada aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C et la réglementation en vigueur doit stimuler des réductions importantes d'ici 2025. Sans une réduction rapide des émissions, il pourrait s'avérer impossible d'atteindre les cibles d'émissions à long terme.

12. La trajectoire devrait-elle être fixée jusqu'en 2050, ou l'approche devrait-elle inclure des étapes pour accélérer la trajectoire à un ou plusieurs intervalles fixes?

- Sans objet

Compétitivité et fuites de carbone

13. Quelles caractéristiques de conception devraient être envisagées pour maintenir la compétitivité du Canada et minimiser le risque de fuites de carbone?

- Les programmes de plafonnement et d'échange allouent généralement des unités d'émissions à titre gratuit aux entreprises concernées en vue de prévenir les fuites (à savoir, l'adoption de mesures climatiques au Canada qui provoquent simplement une augmentation des émissions en dehors du pays) et de préserver la concurrence. Toutefois, cette approche comporte des inconvénients : elle n'incite pas pleinement les entreprises à la décarbonisation et ne transmet pas le prix du carbone tout au long de la chaîne de valeur jusqu'aux consommateur·rice·s. Pour cette raison, un système de plafonnement et d'échange pour le secteur pétrolier et gazier ne devrait pas octroyer gratuitement des unités d'émission, mais plutôt mettre aux enchères l'ensemble des unités tout en imposant un prix plancher. Dans le contexte du secteur pétrolier et gazier canadien, les fuites de carbone ne constituent pas une menace sur le marché national. En effet, il n'y a pas de possibilité réelle que des importations non assujetties à une tarification du carbone viennent remplacer la production canadienne de pétrole et de gaz. Les fuites sur nos marchés d'exportation sont également peu susceptibles d'être importantes, la clientèle des exportations du Canada n'ayant pas vraiment accès à d'autres sources d'approvisionnement de pétrole brut lourd. L'augmentation des coûts de production de pétrole des entreprises canadiennes provoquera vraisemblablement une simple baisse des profits sans provoquer de perte de marchés.

14. Quelles flexibilités de conformité devraient être autorisées et quelles conditions devraient être établies pour déterminer l'éligibilité?

- Aucun crédit compensatoire ne devrait être utilisé, car ils ne feraient que permettre aux entreprises de se soustraire à leurs obligations.
- Il ne devrait y avoir aucune flexibilité en matière de conformité : il n'a pas été démontré en quoi une telle flexibilité bénéficierait aux communautés, aux travailleurs·se·s ou au climat.

15. L'utilisation de telles flexibilités devrait-elle être diminuée dans le temps? Si oui, dans quelle mesure?

- Aucune flexibilité de conformité ne devrait être utilisée.

16. Dans le cadre d'une option de plafonnement et d'échange, est-ce que la distribution d'unités d'émissions devrait être effectuée par le biais d'enchères, d'allocations gratuites ou d'une combinaison des deux?

- Il ne devrait y avoir aucune allocation d'unités gratuites. Les unités d'émissions doivent être mises aux enchères.
- La surallocation d'unités gratuites est un piège bien documenté des systèmes d'échange et l'allocation d'unités gratuites atténue l'efficacité du plafond.

Cohérence et coordination des politiques entre juridictions

17. Serait-il utile d'exclure ou d'adopter une approche qui entraîne une réduction des coûts de conformité pour les émissions générées par la production et le traitement de carburants utilisés pour soutenir le développement de carburants propres (par exemple, le gaz naturel nécessaire à la production d'hydrogène à faibles émissions de carbone)?

- Non.
- L'hydrogène fossile, qu'il soit bleu ou gris, n'est pas une énergie renouvelable. Le Canada ne devrait pas investir dans de telles technologies.

18. Comment est-ce que le gouvernement du Canada devrait garantir que le plafond d'émissions incite à investir dans la diversification et à préparer la transition énergétique?

- Quelle que soit l'option retenue, veiller à ce le prix du carbone proposé ne soit pas « dilué » par des allocations gratuites, lesquelles découragent les entreprises à faire des investissements transformateurs dans la décarbonisation.
- Veiller à ce que les stratégies de respect du plafond évitent la préservation d'actifs irrécupérables et les impasses, notamment en interdisant explicitement les subventions, le financement public et les autres aides fiscales pour assurer la conformité ou la réduction des émissions, y compris pour les projets de CUSC. Dans ses [observations initiales](#), le GCPC met en garde contre les impasses et demande d'éviter de « renforcer les systèmes et les technologies qui entérineront leur fardeau d'émissions ». Pour être crédibles, les trajectoires vers l'atteinte des objectifs de réduction des émissions du Canada nécessitent un déclin rapide de la production et de l'utilisation des combustibles fossiles. Il n'est pas très logique d'investir dans des technologies coûteuses et sous-développées comme le CUSC en vue de réduire les

émissions de secteurs en phase de déclin qui feront bientôt face à une baisse de la demande mondiale.

- La politique environnementale du Canada [est fondée sur le principe du pollueur-payeur](#). Les sociétés pétrolières et gazières ont généré collectivement [86 milliards de dollars après impôts en 2021, et ce montant devrait atteindre plus de 100 milliards en 2022](#). Ce secteur est très bien placé pour nettoyer ses propres dégâts sans devoir compter sur l'argent des contribuables, y compris pour l'adoption [de technologies qui n'ont pas fait leurs preuves comme le CUSC et l'hydrogène fossile \(bleu ou gris\)](#). De plus, la mise en œuvre d'un plafond ne devrait pas remettre en question l'engagement du gouvernement canadien à éliminer progressivement les subventions relatives aux combustibles fossiles.
- Affecter une partie des recettes des enchères à la diversification des travailleur·se·s et des communautés pour leur permettre de s'affranchir de leur dépendance excessive au secteur pétrolier et gazier. La politique devrait comprendre des mécanismes de transition juste qui veillent à ne laisser de côté aucun·e travailleur·se ni aucune communauté. Les impacts potentiels du plafond doivent être évalués et pleinement intégrés dans la planification à grande échelle d'un processus de transition juste, de sorte que les travailleur·se·s et les collectivités touché·e·s bénéficient d'un soutien total.
- La loi de transition juste promise par le gouvernement doit mettre en place un groupe de travail consultatif chargé d'établir le processus, les mécanismes, les outils et le financement de cette transition. Les syndicats doivent être impliqués dès le début de la planification et faire partie de ce groupe. Le financement accompagnant la loi doit être accru. Le montant de 2 milliards de dollars du Fonds pour l'avenir constitue un début modeste, mais devra être considérablement augmenté.

19. Comment chaque mécanisme de plafonnement potentiel interagirait-il avec d'autres mesures climatiques clés?

- Il existe déjà des règlements et des projets de règlements canadiens qui visent à limiter et à réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier, notamment la tarification du carbone dans le système de tarification fondé sur le rendement (STFR), ainsi que les règlements sur le méthane et la Norme sur les carburants propres. On doit continuer de renforcer ces politiques. Les plafonds d'émissions du secteur pétrolier et gazier ne doivent pas être fixés à des seuils reflétant simplement la somme des réductions d'émissions résultant de ces politiques. Ils doivent plutôt constituer une nouvelle politique complémentaire qui exige des réductions d'émissions supplémentaires.
- Le plafond d'émissions du secteur pétrolier et gazier devrait pouvoir être reproduit dans les autres secteurs, lesquels doivent tous contribuer à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Cependant, cet impératif ne doit pas servir de prétexte pour retarder ou diluer la nécessité pour le secteur pétrolier et gazier de faire sa part.

20. Quelles sont les possibilités de coordination entre les mesures fédérales et celles provinciales et territoriales?

- Sans objet

Calendrier de mise en œuvre

21. Comment un plafond d'émissions devrait-il être mis en œuvre pour maximiser les réductions d'émissions tout en évitant les défis potentiels liés à la superposition de plusieurs politiques et réglementations?

- Sans objet

22. Quels autres facteurs liés à la mise en œuvre devraient être pris en compte lors de l'élaboration d'une approche de plafonnement et de réduction des émissions de GES du secteur pétrolier et gazier?

- L'établissement et la mise en œuvre d'un plafond d'émissions du secteur pétrolier et gazier et de la politique connexe doivent respecter les droits inhérents des peuples autochtones et les autres droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le plafond des émissions du secteur pétrolier et gazier doit se situer dans la logique d'une mise en œuvre complète et sincère de cette Déclaration, notamment en ce qui concerne l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé de chaque peuple autochtone touché pour tout nouveau projet énergétique, quel que soit le degré d'avancement du projet.
- Le processus doit assurer une participation réelle des détenteur·rice·s de droits tout au long de l'élaboration de la politique afin de garantir que sa mise en œuvre tiendra compte des connaissances et de l'expertise des peuples autochtones, notamment au sujet de l'impact des réglementations proposées.
- Pour que le plafond d'émissions du secteur pétrolier et gazier entraîne des réductions d'émissions réelles et tangibles, il doit être accompagné de mécanismes d'application solides et être dépourvu de mesures permettant à l'industrie d'échapper aux pressions, ce qui risquerait de compromettre la rigueur de la politique.